

25 novembre 2015 n° 6/2015

### ACTES TERRORISTES 13 NOVEMBRE 2015

Terrorisme, barbarie, lâcheté, horreur, les mots se bousculent pour qualifier les attentats qui ont ensanglanté Paris vendredi 13 novembre 2015.

Nous pensons d'abord à toutes celles et ceux qui ont perdu un ou plusieurs proches qui assistaient au concert au Bataclan ou qui étaient attablés aux terrasses. Rien ne peut justifier de tels actes fanatiques. Il s'agissait bien de tuer des innocents, de vouloir faire peur, de terroriser.

Au-delà des troubles géopolitiques importants qui secouent la planète, notamment depuis la guerre du Golfe, ce sont aussi des valeurs et principes qui sont reniés, dont celui de la démocratie, régime qui permet non seulement la reconnaissance des divergences mais aussi leur libre expression.

C'est toute la différence entre démocratie et totalitarisme.

Plus que jamais il nous faut donc défendre non seulement la démocratie, mais aussi les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Ne pas céder sur ces valeurs et sur leur mise en œuvre est une impérieuse nécessité. Cela, bien entendu, face aux menaces, attaques et actes barbares venant de l'extérieur.

Mais aussi, chaque jour, pour défendre le service public républicain trop souvent oublié, contourné ou remis en cause dans son champ, son rôle, son essence même.

De ce point de vue, nous ne confondons pas l'union nationale avec la nécessaire unité et indivisibilité de la république. Nous devons aussi saluer et rendre hommage à l'ensemble des services publics nationaux, hospitaliers et territoriaux pour leur professionnalisme, leur sens du service public et de la solidarité, leur engagement, parfois au péril de leur vie.

Par ailleurs, comme le fait remarquer le juge Marc Trevidic, il faut renforcer les effectifs des magistrats et des enquêteurs de police judiciaire.

Ce que demandent nos syndicats de la police et de la magistrature. La république est un atout et un idéal, rien ne doit pouvoir l'affaiblir ou la détourner, à l'intérieur comme de l'extérieur.



### LIQUIDATION TOTALE : TOUT DOIT DISPARAÎTRE

#### LA DIRCOFI CENTRE DISPARAITRA EN SEPTEMBRE 2017

Nous avons d'apprendre que lors d'une réunion des agents, du 2 novembre 2015, la direction avait clairement annoncé la disparition de la DIRCOFI Centre à l'horizon de septembre 2017.

Selon les premiers éléments d'informations, les différents

services (ressources et pilotage, programmation et mutualisation, contrôle fiscal et affaires juridiques) devraient être éclatés sur d'autres implantations géographiques, telles que Rennes, Lyon, voire Marseille... Les vérificateurs des brigades devraient rester sur leur résidence actuelle, tout en étant rattachés fonctionnellement sur d'autres directions.

De toute évidence, cette décision se fait dans la plus totale improvisation puisque les règles de gestion RH restent encore à inventer, en particulier sur la notion de priorité de maintien à la résidence ou pour suivre la mission notamment.

#### LA SUPPRESSION INTÉGRALE D'UNE DIRECTION EST À CE JOUR SANS PRÉCÉDENT !

Cette liquidation totale, qui n'avait jamais été évoquée avec les représentants des personnels, ne s'inscrit même pas dans la logique de la réforme territoriale et de la création des nouvelles régions. En effet, la Région Centre Val de Loire demeure une des 13 régions existantes au 1er janvier 2016.

Derrière cette décision brutale, c'est bien toute la politique actuelle du contrôle fiscal qui est remise en cause : supprimer la notion de compétence territoriale pour organiser un contrôle fiscal global en mobilisant les personnels quelle que soit leur implantation géographique sur les seuls dossiers à gros enjeux financiers.

### RÉTABLIR LA DEMI-PART DANS LA LOI DE FINANCES 2016

Ils nous l'avaient promis, ils ne l'ont pas fait, aujourd'hui on voit le résultat.

Dans le cadre des élections présidentielles de 2012, nous avons demandé aux différents candidats de rétablir la demi-part pour les veuves et veufs. Nous leur avons signalé les conséquences que cela aurait sur les revenus des retraités tant au niveau de leurs impôts ou taxes diverses mais aussi sur la suppression de certains avantages sociaux. Malgré ses engagements, la majorité élue n'a pas remis en cause cette mesure injuste. Elle en constate aujourd'hui les conséquences.

Il s'ensuit une série de décisions gouvernementales contradictoires ce qui démontre l'absence de réflexions en aval. Une partie (on cite 250.000 sur les 900.000 qui bénéficiaient de la demi-part ?) serait exonérée du paiement des impôts locaux en 2015 et 2016.

#### Mais après 2016 qu'en sera-t-il ?

Quid également des retraités impactés et non exonérés ! La situation - souvent précaire - de ces retraités va donc continuer de se dégrader. Alors que les cadeaux fiscaux continuent de pleuvoir sur les entreprises (pacte de responsabilité, CICE, etc...) les salariés et agents publics, actifs ou retraités, subissent une nouvelle fois la politique d'austérité menée par le gouvernement.

